District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT EDUCATEUR DE FOOTBALL (C.D.S.E.F)

Procès-Verbal N°02 - Saison 2026/2027
Jeudi 24 septembre 2026

Président de la commission	**AUBERT Xavier**
Secrétaire de Séance	**CHAUVINEAU Meddy**

DAVY Frédéric	Présent	**AGESNE Bertrand**	Présent
GARNIER Laurent	Présent	**LORY Yann**	Présent
GARNIER Vincent	Présent	**FREMEAUX Florian**	Excus2

Vérification des obligations d'encadrement D1 et D2

Il est demandé si possible à Lucas et Virginie de vérifier que chaque club de D1 et D2 a correctement affecté un éducateur à son équipe via Footclubs.
Dans les situations où aucun éducateur n'est déclaré, les clubs concernés devront être contactés afin de procéder à la mise à jour de leur désignation avant la 4e journée de championnat.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des clubs de D1 et D2 afin de rappeler :

- les obligations réglementaires d'encadrement ;
- l'obligation de présence de l'éducateur déclaré sur le banc de touche ;
- les modalités applicables en cas d'absence de l'éducateur.
-

Situation des équipes de D1

Équipes actuellement encadrées par un accompagnateur sans formation reconnue

Groupe A

- Louison Constant (La Flèche 2)
- Steven Lehoux (Clermont-Créans)
- Damien Bodereau (Saint-Jean-d'Assé)
- Vitor Neves Dos Santos (La Chapelle-Saint-Aubin)

Groupe B

- Cédric Roquin (La Bazoge)

Ces situations devront faire l'objet d'un suivi afin d'accompagner les clubs vers une mise en conformité.

Éducateurs nécessitant un complément de formation

CFI Seniors
Les éducateurs suivants sont encouragés à participer à la journée complémentaire prévue le **23 avril au District 72** afin de permettre à leur club d'être couvert pour la saison suivante :

- Cyrille Chicault (Étival)
- Allan Laisne (Neuville)
- Simon Henrot (Solesmes)
- Fabien Loiseau (Juigné)

Cas particulier
Simon Chevillé (Yvré-l'Évêque) dispose d'un **DF Coach Jeune**. Il est recommandé qu'il s'oriente vers la formation **Coach Seniors** afin de répondre aux exigences de la catégorie concernée.

Points restant à éclaircir

- Identifier l'éducateur rattaché à l'équipe **Villaret 3 (Groupe B)**. Une demande a été effectuée auprès de la Ligue des Pays de la Loire.
- Déterminer le référent administratif principal du suivi : **Lucas ou Virginie**.

Organisation du suivi

Les membres de la commission conviennent de mettre en place les actions suivantes :

- Recensement hebdomadaire des présences des éducateurs sur les bancs de touche, chaque lundi.
- Suivi des sanctions disciplinaires visant les éducateurs.
- Identification de l'interlocuteur référent avec la Commission de Discipline pour assurer le suivi des dossiers.

Encadrement des jeunes

Un travail de recensement de l'encadrement des équipes évoluant en **D1 jeunes (U13 à U18)** doit être engagé. Lucas peut être sollicité afin de fournir un état des lieux des clubs concernés avant la fin de la première phase, fixée au **5 décembre**.
Par ailleurs, Xavier Aubert prendra contact avec **Vincent Noyer** et **Nathalie Drouin** afin d'échanger sur ce sujet et d'accompagner la démarche.

Prochaine réunion

Les points suivants seront abordés :

- Retour sur les vérifications réalisées auprès des clubs de D1 et D2 ;
- Point sur les mises en conformité engagées ;
- Suivi des présences des éducateurs sur les bancs ;
- Bilan des éventuelles sanctions ;
- Présentation du recensement de l'encadrement des équipes jeunes de D1 ;
- Retour des échanges avec Vincent Noyer et Nathalie Drouin.

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président de la commission
Xavier Aubert

Le Secrétaire de séance
Chauvineau Meddy